

# MELLONE INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 486 450 €  
Z.A. Saint Estève – 13360 ROQUEVAIRE  
495 200 719 R.C.S. Marseille

## PROCÈS-VERBAL

### DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT du 14 juin 2010

L'an deux mil dix, le quatorze juin,

**Monsieur Georges Nascimento**, demeurant à AURIOL (13390) Lieu dit La N  
**de la Société MELLONE INVESTISSEMENT**,

#### APRES AVOIR RAPPELÉ

Que l'Associé unique a décidé, le 03 JUIN 2010

- D'augmenter le capital social d'une somme de 21.500 € pour le porter de 4.486.450 € à 4 507 950 € par la création et l'émission au pair de 21.500 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune ,

lesdites actions nouvelles étant à libérer en totalité lors de la souscription, soit en espèce soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, représentant ainsi une somme globale à libérer de 21.500 €;

- De fixer au 7 juin 2010 inclus la date limite de souscription aux 21.500 actions nouvelles ,
- De donner les pouvoirs les plus étendus au Président de la Société à l'effet notamment d'arrêter le compte courant d'associé qui sera à certifier par le Commissaire aux comptes en exercice, constater la réalisation de l'augmentation de capital et le caractère définitif de la modification de l'article 6 des statuts tel que l'associé unique l'a décidée le 03 juin 2010, accomplir toutes les formalités et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter les décisions prises et rendre définitive l'augmentation de capital.

#### ET PRIS CONNAISSANCE

- Des comptes et documents relatifs à la créance affectée par le souscripteur à la libération des actions par lui souscrites.
- De la souscription, le 7 juin 2010, par Monsieur Georges NASCIMENTO, associé unique, de la totalité des actions émises, soit 21.500 actions
- De la libération par Monsieur Georges NASCIMENTO du montant intégral de sa souscription par compensation à concurrence de 21.500 € avec sa créance certaine, liquide et exigible sur la société.
- De l'attestation par le Commissaire aux comptes de la société, en date du 07 juin 2010, de la créance certaine, liquide et exigible de Monsieur Georges NASCIMENTO, pour un montant au moins égal à celui de sa souscription,

Entrepreneur à SIE MARSEILLE 11/12ME ARRONDISSEMENTS  
Le 15/06/2010 Borderau n°2010/443 Case n°6  
Enregistrement 500 €  
Total liquidité cinq cents euros  
Montant reçu cinq cents euros  
L'Agent  
Pénalités  
Ex 1 2982

DUPINATA

CV

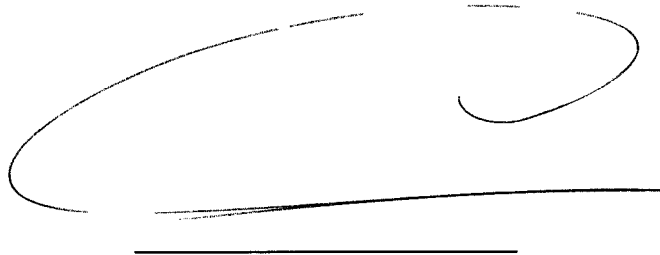
**CONSTATE :**

- La réalisation définitive, à la date d'établissement de l'attestation du commissaire aux comptes de la société, de l'augmentation de capital correspondant à la souscription à 21.500 actions nouvelles.
- Le caractère définitif de la modification de l'article 6 des statuts décidée par l'associé unique le 03 juin 2010.

En conséquence, le Président confère tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de la Société.

Le Président de la Société

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop on the left and a smaller loop on the right.

---

**Georges NASCIMENTO.**